

04/06/2014

Vu pour accord, le Président

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE GRISOLLES  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 02/06/2014

Nbre de conseillers 15  
En séance 13  
Ont voté 13

L'an deux mille quatorze et le deux juin à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etait absent excusé :** Mm Stéphane FINANCE, François PURCHA.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

**OBJET :** Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, correspondant à un accroissement temporaire d'activité au service du personnel scolaire, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** le poste suivant :

- **Période :** Du 10/06/2014 au 16/06/2014

- **Nombre d'emploi :** 1

- **Grade :** Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

- **Nature des fonctions :** Surveillance interclasse et ménage des locaux scolaires

- **Temps de travail Hebdomadaire :**

→ Du 10/06/2014 au 15/06/2014 : 9h45

→ Le 16/06/2014 : 2h

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut 330, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques Territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,

- **CHARGENT** M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

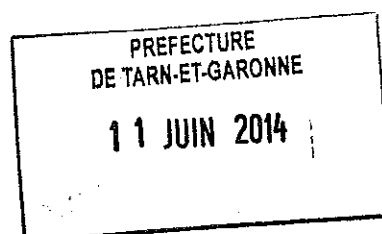
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 03/06/2014

Publié ou notifié le : 03/06/2014

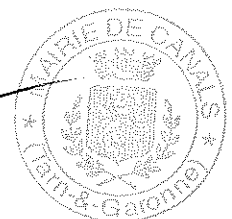
Certifié exécutoire le : 03/06/2014

Reçu en Préfecture le :



Le Maire,

Alain REY.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 02/06/2014**

**Nbre de conseillers** 15  
**En séance** 13  
**Ont voté** 13

L'an deux mille quatorze et le deux juin à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etait absent excusé :** Mm Stéphane FINANCE, François PURCHA.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rénovation de l'Eglise : mise en accessibilité de l'édifice.**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le programme de rénovation de l'église communale, qui comprend les travaux de mise en accessibilité avec, notamment, la mise en place d'un élévateur.

Il rappelle que la maîtrise d'œuvre a été confiée à la société DE SANTI-ZOPPIS LAFON ;

La commune souhaite mettre l'accent sur l'accessibilité pour tous de ce bâtiment public.

Le montant des travaux s'élèvent à 24 967.65 € HT selon l'estimatif de l'architecte.

M le Maire indique que cette opération peut bénéficier d'une aide de la Région au titre des aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Région pour la mise en accessibilité de l'Eglise,

- SOLLICITE le préfinancement de cette opération,

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Subvention Etat (DETR) 25%	6 242 €
Subvention Département 31.20%	7 790 €
<b>Subvention Région 25 %</b>	<b>6 242 €</b>
Participation communale	4 693.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 967.65 €</b>

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

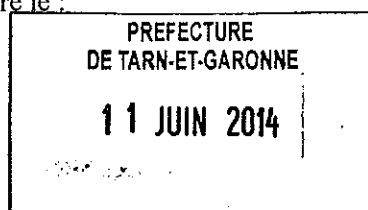
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 03/06/2014

Publié ou notifié le : 03/06/2014

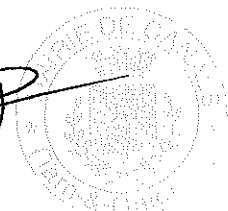
Certifié exécutoire le : 03/06/2014

Reçu en Préfecture le :



Le Maire,

Alain REY.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 02/06/2014**

**Nbre de conseillers** 15  
**En séance** 13  
**Ont voté** 13

L'an deux mille quatorze et le deux juin à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

**Etaient présents :** Mm Alain REY, Denis THAU, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

**Etait absent excusé :** Mm Stéphane FINANCE, François PURCHA.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Choix du bureau d'études pour l'étude de faisabilité technico économique du réseau d'assainissement collectif de la commune**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la lagune assurant l'assainissement collectif de la commune est saturée. Il explique que trois solutions existent :

- 1) Réhabilitation de la lagune
- 2) Mutualisation avec connexion sur le réseau du SIEEURG et traitement sur la station d'épuration du SMAG en gardant le réseau et son exploitation
- 3) Mutualisation avec connexion sur le réseau du SIEEURG et traitement sur la station d'épuration du SMAG en transférant le réseau et son exploitation au SIEEURG

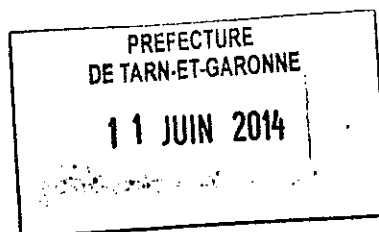
Une consultation auprès de trois bureaux d'études a été faite pour étudier la faisabilité technico économique de ces trois solutions :

- ETEN ENVIRONNEMENT : 7 249.50 € HT avec un délai de réalisation de trois mois
- GIRUS : lettre d'excuse
- ARTELIA : lettre d'excuse

Compte tenu qu'il est nécessaire d'agir rapidement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier cette étude de faisabilité technico économique au bureau d'études d'ETEN ENVIRONNEMENT, pour un montant de 7 249.50 € HT avec un délai de réalisation de trois mois et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette étude.

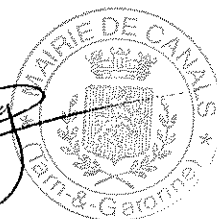
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 03/06/2014

Publié ou notifié le : 03/06/2014  
Certifié exécutoire le : 03/06/2014  
Reçu en Préfecture le :



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE GRISOLLES  
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 02/06/2014**

**Nbre de conseillers** 15  
**En séance** 13  
**Ont voté** 13

L'an deux mille quatorze et le deux juin à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

**Etaient présents** : Mm Alain REY, Denis THAU, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Patricia FINANCE, Michelle CAZABAT, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.  
**Etait absent excusé** : Mm Stéphane FINANCE, François PURCHA.

Mme FINANCE Patricia est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Subvention exceptionnelle sortie scolaire pour l'Ecole de Canals**

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle de Mme la Directrice de l'Ecole de Canals concernant une sortie scolaire à Aibi, le 06/06/2014. Le coût global de cette sortie est de 1 498.20 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de mille euros (1 000 €) pour cette sortie scolaire à Albi.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 03/06/2014

Publié ou notifié le : 03/06/2014  
Certifié exécutoire le : 03/06/2014  
Reçu en Préfecture le :

Le Maire,

Alain REY.

